



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE LEXY

IDENTIFICATION DES FACADES REMARQUABLES



FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 1



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 9 rue Alexandre Gauche

Typologie : corps de ferme

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue Alexandre Gauche) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conservier le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures) qui ont déjà été fortement modifiés. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (chaines d'angle, corniche). La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

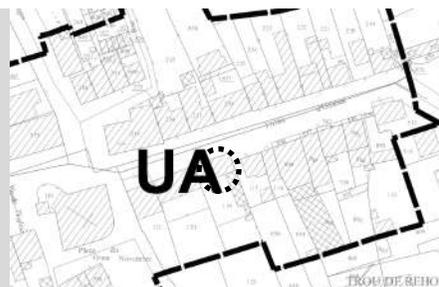
PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

Sur la travée habitation :

- encadrements de fenêtres en ciment à linteaux droits,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau droit avec bandeau millésimé,
- chaines d'angle en pierre de taille,
- corniche en pierre de taille sous l'égout de toiture.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 2



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 8 rue de l'Abbé d'Ollieres

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

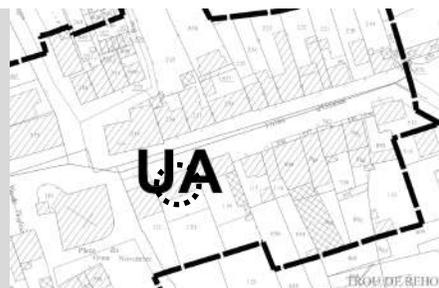
Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (bandes verticales en ciment). La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille ou en briques est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en briques à linteaux surbaissés,
- encadrement de porte en briques à linteaux surbaissés,
- bandes verticales en ciment,
- soubassement en pierre de taille.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 3



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 4 rue de l'Abbé d'Ollieres

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

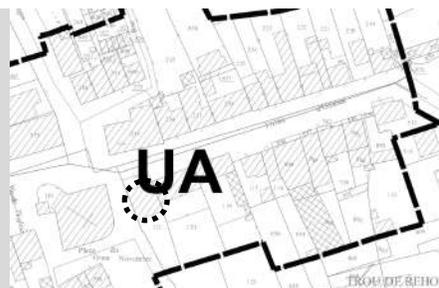
Conservier le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (corniche, chaînes d'angle, bandeau filant). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux surbaissés,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteaux surbaissés,
- chaînes d'angle en pierre de taille,
- corniche en pierre de taille sous l'éégout de toiture,
- aisseliers décoratifs en pierre de taille sous l'éégout de toiture,
- bandeau filant en pierre de taille entre le RDC et le 1^{er} étage,
- soubassement en pierre de taille.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 4



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 2 rue de l'Abbé d'Ollieres

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

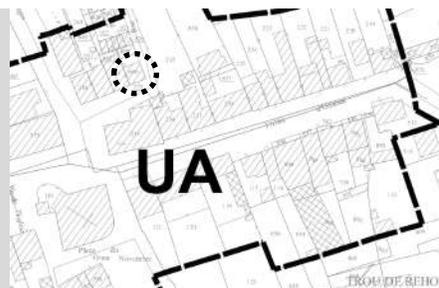
Conservier le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (corniche, chaînes d'angle, bandeaux filants). La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux surbaissés avec clés,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteaux surbaissés avec clés,
- chaînes d'angle en pierre de taille,
- corniche en pierre de taille sous l'éégout de toiture,
- bandeaux filants en pierre de taille entre le RDC et le 1^{er} étage et entre le 1^{er} et le 2^e étage,
- soubassement en pierre de taille.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 5



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 7 rue des Écoles

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

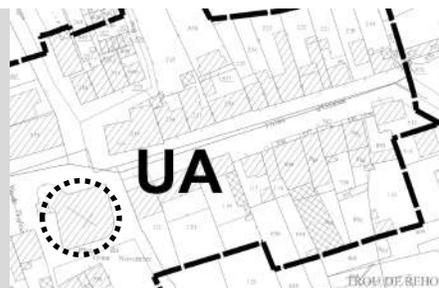
Conservier le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (bandes verticales, ornements). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille ou en briques est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en briques à linteaux surbaissés,
- encadrement de porte en briques à linteaux surbaissés,
- bandes verticales en ciment,
- ornements en briques sur la façade principale,
- oeil-de-bœuf sur le mur pignon,
- soubassement en pierre de taille.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 6



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : rue de Lorraine

Typologie : église

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver l'église et son parvis dans leur intégralité.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 7



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 7 place de l'Église

Typologie : maison rurale

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la place de l'Église) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Les nouveaux percements seront autorisés à conditions qu'ils respectent les proportions traditionnelles et qu'ils soient dans l'alignement des ouvertures existantes. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (chaines d'angle, bandeau filant). Les volets battants visibles depuis le domaine public devront être préservés ou remplacés à l'identique. Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau droit,
- encadrement de porte piétonne en pierre de taille à linteau droit,
- chaines d'angle en pierre de taille,
- volets battants en bois,
- porte piétonne en bois,
- petites ouvertures pour l'aération du grenier,
- soubassement en pierre de taille avec soupirail.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 8



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 8 rue Alexandre Gauche

Typologie : maison rurale

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue Alexandre Gauche) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

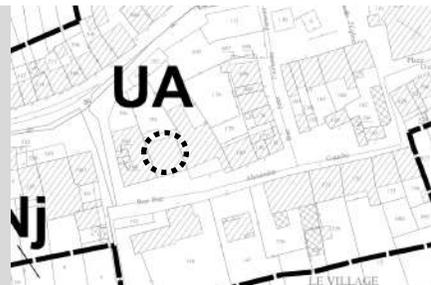
Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Le moellon devra être recouvert avec un enduit traditionnel à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau droit,
- encadrement de porte charretière en pierre de taille à linteau droit en bois,
- chaînes d'angle en pierre de taille,
- porte charretière en bois.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 9



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 12 rue Alexandre Gauche

Typologie : maison rurale

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue Alexandre Gauche) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

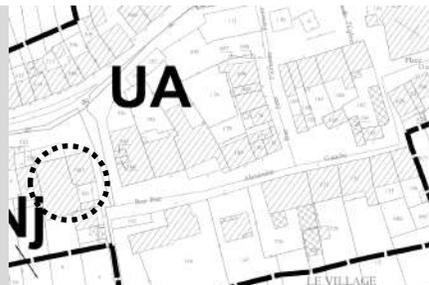
Conservier le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Les nouveaux percements seront autorisés à conditions qu'ils respectent les proportions traditionnelles et qu'ils soient dans l'alignement des ouvertures existantes. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres et de porte. Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. Les volets battants visibles depuis le domaine public devront être préservés ou remplacés à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau droit,
- encadrement de porte charretière en pierre de taille à linteau droit en bois,
- encadrement de porte piétonne en pierre de taille à linteau droit,
- porte piétonne en bois,
- porte charretière en bois,
- volets battants en bois.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 10



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 15 rue de Lorraine

Typologie : corps de ferme

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Les nouveaux percements seront autorisés à conditions qu'ils respectent les proportions traditionnelles et qu'ils soient dans l'alignement des ouvertures existantes. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (chaines d'angle, corniche). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Le moellon devra être recouvert avec un enduit traditionnel à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

Sur la travée habitation :

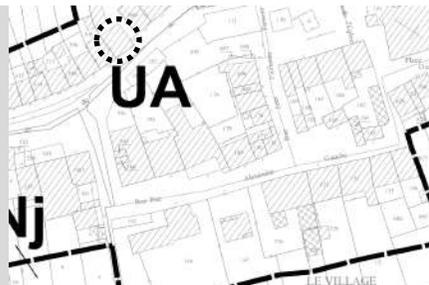
- encadrements de fenêtres en ciment à linteaux droits,
- encadrement de porte en ciment à linteau droit,
- chaines d'angle en pierre de taille,
- corniche en pierre de taille sous l'égout de toiture.

Sur la travée grange :

- encadrement de porte charretière en pierre de taille à linteau surbaissé,
- encadrement de porte piétonne en ciment à linteau droit,
- porte piétonne en bois,
- porte charretière en bois.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 11



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 22 rue de Lorraine

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Le moellon devra être recouvert avec un enduit traditionnel à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau droit avec bandeau millésimé,
- trappon avec portes en bois,
- chaînes d'angle en pierre de taille,
- petites ouvertures pour l'aération du grenier,
- corniche en pierre de taille sous l'égout de toiture.
- soubassement en pierre de taille avec soupiraux.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 12



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 35 rue de Lorraine

Typologie : corps de ferme

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue de Lorraine) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. Les volets battants visibles depuis le domaine public devront être préservés ou remplacés à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Le moellon devra être recouvert avec un enduit traditionnel à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

Sur la travée habitation :

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux surbaissés,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau surbaissé,
- volets battants en bois,
- chaines d'angle en pierre de taille,
- petite ouverture pour l'aération du grenier,
- corniche en pierre de taille sous l'égout de toiture,
- soubassement en pierre de taille avec soupirail,
- perron d'accès avec garde-corps en ferronnerie

Sur la travée grange :

- encadrement de porte charretière en pierre de taille à linteau plein cintre,
- encadrement de porte piétonne en pierre de taille à linteau surbaissé,
- volets battants en bois,
- porte piétonne en bois,
- porte charretière en bois.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 13



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 37 rue de Lorraine
Typologie : maison mitoyenne
Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conservier le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (corniche, chaînes d'angle). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en ciment à linteaux droits avec tympan en saillie,
- encadrement de porte en ciment à linteaux droits avec tympan en saillie,
- encadrements de fenêtres en ciment à linteaux droits
- bandes verticales en ciment,
- corniche en ciment sous l'égout de toiture,
- perron d'accès,
- soubassement en pierre de taille.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 14



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 52 rue de Lorraine

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue de Lorraine) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures) qui ont déjà été fortement modifiés. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (corniche, chaines d'angle). La volumétrie de la toiture devra être maintenue. Les lucarnes devront être conservées ou resituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- toiture mansardée avec lucarnes à frontons triangulaires,
- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits (1^{er} étage),
- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux surbaissé (RDC),
- chaines d'angle en pierre de taille,
- corniche en ciment sous l'égout de toiture.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 15



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : ?

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue de Lorraine) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures) qui ont déjà été fortement modifiés. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (corniche, chaines d'angle). La volumétrie de la toiture devra être maintenue. Les lucarnes devront être conservées ou resituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Les enduits de façade devront être des enduits traditionnels à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- toiture mansardée avec lucarnes à frontons triangulaires,
- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- chaines d'angle en pierre de taille,
- corniche en ciment sous l'égout de toiture.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 16



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 41 rue de Lorraine

Typologie : maison mitoyenne

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue de Lorraine) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conservier le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. Les volets battants visibles depuis le domaine public devront être préservés ou remplacés à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Le moellon devra être recouvert avec un enduit traditionnel à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau droit,
- chaînes d'angle en pierre de taille,
- petites ouvertures pour l'aération du grenier,
- soubassement en pierre de taille avec soupirail,
- volets battants en bois,
- perron d'accès.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 17



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 3 rue du Maréchal Joffre

Typologie : corps de ferme

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Toutes les façades du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures). Les nouveaux percements seront autorisés à conditions qu'ils respectent les proportions traditionnelles et qu'ils soient dans l'alignement des ouvertures existantes. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (chaines d'angle, corniche). Les volets battants visibles depuis le domaine public devront être préservés ou remplacés à l'identique. Pour des raisons de cohérence architecturale, les menuiseries en bois doivent être conservées ou restituées à l'identique. La suppression ou la mise en peinture des éléments de pierre de taille est interdite. Toutefois, la mise en œuvre d'un badigeon teinté est autorisée. Le moellon devra être recouvert avec un enduit traditionnel à la chaux ; tout autre matériaux est interdit.

PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

Sur la travée habitation :

- encadrements de fenêtres en pierre de taille à linteaux droits,
- encadrement de porte en pierre de taille à linteau droit,
- chaines d'angle en pierre de taille,
- petites ouvertures pour l'aération du grenier,
- volets battants en bois.

Sur la travée grange :

- encadrement de porte charretière en pierre de taille à linteau surbaissé,
- encadrement de porte piétonne en ciment à linteau droit,
- porte piétonne en bois,
- porte charretière en bois.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 18



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : ? rue du Maréchal Joffre

Typologie : corps de ferme

Zonage : UA

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue du Maréchal Joffre) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade (rythme et taille des ouvertures) qui ont déjà été fortement modifiés. La couleur de la façade devra être mise en contraste avec celle des encadrements de fenêtres, de porte et des éléments de modénature (chaines d'angle, bandeau filant).

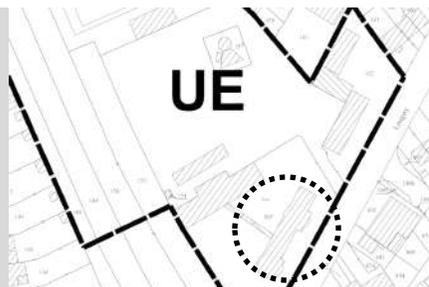
PRECISIONS SUR LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À CONSERVER

Sur la travée habitation :

- encadrements de fenêtres en ciment à linteaux droits,
- encadrements de fenêtres en ciment à linteaux surbaissés,
- petites ouvertures pour l'aération du grenier,
- bandes verticales en ciment,
- bandeau filant en ciment entre le RDC et le 1^{er} étage.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 19



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : 19 rue de Longwy

Typologie : école

Zonage : UE

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Seule la **façade avant** (sur la rue de Longwy) du bâtiment sont concernées par les prescriptions suivantes.



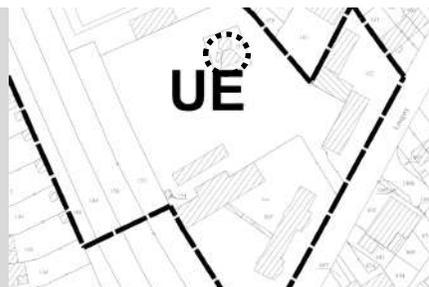
REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le volume et la composition de la façade dans sa globalité :

- rythme et taille des ouvertures sur les différentes élévations ;
- toitures à croupes ;
- porches surmontés de balcons.

FICHE FAÇADE REMARQUABLE IDENTIFIÉE

FAÇADE REMARQUABLE – FICHE 20



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse : rue de Longwy
Typologie : château d'eau
Zonage : UE

FAÇADES DITES « REMARQUABLES »

Sans objet.



REMARQUES GÉNÉRALES

Conserver le château d'eau dans son ensemble. Il est considéré comme un point de repère visuel dans la commune.